

OBSERVATOIRE

DES PLANS DE MOBILITÉ

Tisséo Collectivités édite la cinquième publication de l'observatoire des plans de mobilité qui dresse un état des lieux de l'évolution des démarches de plans de mobilité.

Destiné aux partenaires institutionnels et aux établissements en démarche de plans de mobilité, cet observatoire constitue un outil riche d'enseignements et valorise les démarches dans le cadre d'une politique plus globale en faveur des nouvelles politiques de mobilité.



I - ELEMENTS DE CONTEXTE >	7
1/LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS DANS	
LES POLITIQUES D'ÉCOMOBILITÉ >	9
1/LES MISSIONS >	9
2/LE SERVICE ÉCOMOBILITÉ >	11
2.1/Le service de Conseil en Mobilité Entreprise >	11
2.2/Le service de covoiturage >	12
2/NOS OUTILS ET SERVICES >	13
1/LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES PLANS DE MOBILITÉS >	13
2/LA PRODUCTION DE CARTOGRAPHIES DE GÉOLOCALISATION >	14
3/LES STANDS D'ANIMATIONS ET DE CONSEILS EN MOBILITÉ >	18
4/LES SERVICES VÉLOS >	19
5/LES SUPPORTS DE COMMUNICATION >	22
3/LA STRATEGIE ECOMOBILITE 2020-2025 >	26
1/VERS LA MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENTIEL ECOMOBILITE >	26
2/LES ACTIONS PRÉVUES AU PROJET MOBILITES 2020-2025-2030 >	27
II – ÉTAT DES LIEUX DES PLANS DE MOBILITÉ	
AU 31 DÉCEMBRE 2017 >	29
1/QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ?	31
1/LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES >	31
2/LES ENJEUX IDENTIFIES >	31
3/LES AVANTAGES PARTAGES >	32
4/LA MÉTHODE >	32
2/ATLAS CARTOGRAPHIQUE >	33
1/A L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION >	33
2/A L'ÉCHELLE SECTORIELLE >	35
3/PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS >	40
4/ACTIONS PORTÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS >	44
1/DES ACTIONS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN >	44
2/DES ACTIONS EN FAVEUR DES MODES DOUX >	44
3/DES ACTIONS VISANT À UN USAGE PARTAGÉ DE LA VOITURE >	44
4/DES ACTIONS DE MANAGEMENT >	44



5/DES CLUBS ENTREPRISES QUI SE MOBILISENT >	45
6/ACTIONS EN ECOMOBILITE DÉVELOPPÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS >	46
1/LES TRANSPORTS EN COMMUN >	46
2/LE COVOITURAGE >	46
3/LE LABEL AUTOPARTAGE >	46
4/LE VÉLO >	50
5/LES ANIMATIONS >	50
6/LA PLATEFORME COLLABORATIVE PLAN DE MOBILITÉ >	50
7/AUTRES ACTIONS PARTENARIALES >	52
1/LE PROGRAMME DE DÉMONSTRATION DEMETER >	52
2/LE PROGRAMME EUROPÉEN COMMUTE >	52
III - PARTENARIATS >	53
1/LES PARTENAIRES MAJEURS >	55
1/ADEME >	55
2/ARPE >	55
3/CARSAT >	55
4/CCI >	55
2/LES PARTENARIATS MIS EN PLACE AVEC TISSÉO COLLECTIVITÉS >	56
1/EN FAVEUR DU VÉLO : LA MAISON DU VÉLO ET VÉLO TOULOUSE >	56
2/EN FAVEUR DU COVOITURAGE : REZO POUCE ET COOVIA >	58
3/EN FAVEUR DE L'AUTOPARTAGE : CITIZ >	58
4/LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉCOMOBILITÉ >	59
IV - CADRE LÉGISLATIF >	61
	01
CONTEXTE JURIDIQUE DU PLAN DE MOBILITÉ >	63
V - GLOSSAIRE >	65





ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1/LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS DANS LES POLITIQUES D'ÉCOMOBILITÉ

5 missions de Tisséo Collectivités en tant qu'autorité organisatrice :

- Anticiper le transport de la mobilité de demain (rôle fort du PDU).
- Développer le réseau de transports en commun.
- Organiser la desserte des territoires.
- Financer les investissements. nouveaux.
- Assurer l'exploitation du réseau.



1/LES MISSIONS

Anticiper

Tisséo Collectivités doit contribuer à la mise en cohérence des moyens de transport à l'échelle de l'agglomération. Il élabore l'organisation d'une politique globale de mobilité, favorisant le développement des modes de transport en commun.

Développer

Tisséo Collectivités doit **développer une offre de transport en commun optimale** des points techniques, fonctionnels et économiques. Il est chargé à ce titre de prendre toutes les grandes décisions d'investissement.

Organiser

Tisséo Collectivités est garant d'un **service public** permettant de rendre effectif le droit qu'à tout usager de se déplacer dans le respect du principe du développement durable.

Financer

Tisséo Collectivités finance toutes les opérations relatives aux transports en commun urbains de l'agglomération toulousaine. Il est souverain en matière de politique tarifaire.

Exploiter

Tisséo Collectivités est propriétaire du réseau de transport en commun urbain de l'agglomération. L'exploitation est assurée dans le cadre d'un contrat de service public par la régie Tisséo qui gère et commercialise l'ensemble des réseaux urbains.

Au-delà des missions d'organisation, d'exploitation et de développement du réseau des transports en commun , Tisséo Collectivités développe des activités liées à l'écomobilité:

- Accompagnement des entreprises dans leur plan de mobilité.
- Développement de service de covoiturage.
- Soutien et labélisations des services d'autopartage.
- Pilotage de services vélos à l'échelle de l'agglomération toulousaine.
- Conseil en mobilité et location de vélos.

FILM ÉCOMOBILITÉ



Une vidéo est en cours de chargement.

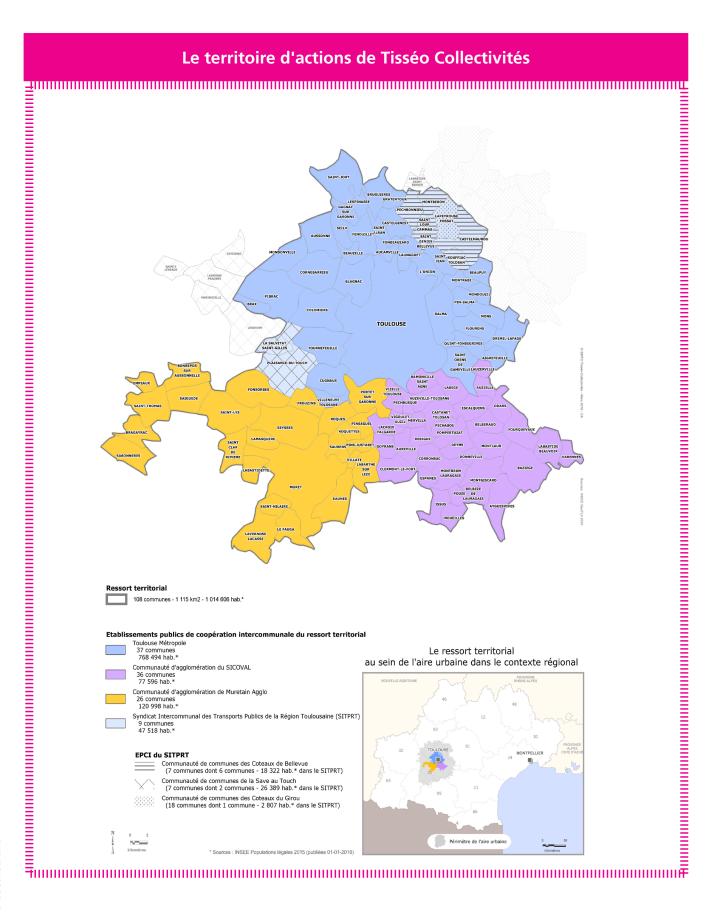
Merci de patienter...

Nos services de conseils en mobilité



Le ressort territorial de Tisséo Collectivités englobe 108 communes.

Au 1er janvier 2018, la population légale selon l'INSEE pour les 108 communes est de 1 014 606 habitants.







2/LE SERVICE ECOMOBILITE

2.1/Le service de Conseil en Mobilité Entreprise

Un service de 6 personnes dont 3 conseillers en mobilité qui accompagnent les entreprises de l'agglomération toulousaine dans l'élaboration des plans de mobilité selon trois types d'accompagnement :

TROIS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS



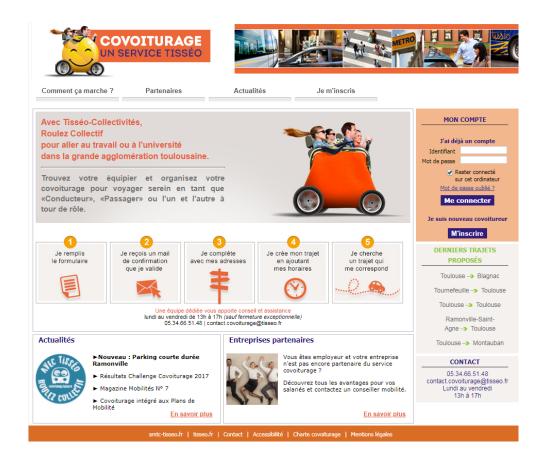


2.2/Le service de covoiturage

Tisséo Collectivités propose un service de covoiturage en ligne qui facilite la mise en relation des salariés de l'agglomération toulousaine pour covoiturer lors de leurs déplacements domicile-travail.

Une équipe de gestionnaires assure la dynamique du service : assistance à la gestion des inscriptions, conseils en mobilité personnalisés, mise en

œuvre de la garantie retour et suivi des inscriptions et mises en relation. Depuis le 1er/01/2018, Tisséo Collectivités propose systématiquement d'inclure dans la convention de plan de mobilité le covoiturage. Ce service est gratuit.



2/NOS OUTILS ET SERVICES

1/LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES PLANS DE MOBILITÉ



Outil dématérialisé mis en place en 2010 destiné aux chefs de projet plan de mobilité pour le suivi de leur plan de mobilité et leur mutualisation interentreprises.

La plateforme collaborative est un outil dématérialisé proposant aux chefs de projet des informations utiles à la mise en place d'un plan de mobilité. Elle constitue un espace d'échanges de bonnes pratiques et un relais d'infos sur l'écomobilité et les grands projets transports.

Les services proposés:

- → Mise à disposition des informations nécessaires à la mise en place du projet de plan de mobilité
- → Espace d'échange avec les autres chefs de projets
- → Études mobilité ou statistiques du service de covoiturage disponibles sur l'espace privé des fiches entreprises
- → Diffusion de l'information sur les nouveautés du réseau Tisséo
- → Diffusion des comptes rendus des « Mardis de la Mobilité »
- → Appel à projet des Trophées Écomobilité

Actualisation et référentiel sur la plateforme:

Définition : offrir un espace de dépôt de plan de mobilité aux établissements éligibles à

Création d'un formulaire de dépôt du plan de mobilité sur la plateforme extranet PDE :

→ Mise en ligne d'une newsletter et d'une veille écomobilité: http://www. plandemobilité.tisseo.fr

Ses fonctions:

- → Portail d'accueil, agendas partagés, messagerie intragroupe gestion de fichiers, annuaires de contacts, ressources documentaires sur la démarche de plan de mobilité, forums publics et privés, actualité des TC, les échanges de bonnes pratiques...
- Fiches plans de mobilité

Une newsletter la veille écomobilité sont mises en ligne plateforme: sur la http://www.pde.tisseo.fr

Participation active à l'atelier de travail sur le thème du conseil en mobilité organisé le 26/06/2017 par le réseau national des conseillers en mobilité (Fabrique des Mobilités) animé par l'ADEME, le CEREMA et le CNFPT.

Participation active aux ateliers de travail autour d'un référentiel sur la définition et la mise en œuvre des Plans de Mobilité organisé par la Fédération des Acteurs des Plans de mobilité (mars, juin et sept 2017).

l'obligation définie par la loi de transition énergétique.

http://www.pde.tisseo.fr/webform/formulaire-de-transmission-plan-de-mobilité

Organisation d'un mardi de la mobilité sur ce thème le 21 novembre 2017.

En décembre 2017, 6 entreprises ont déposé leur projet.







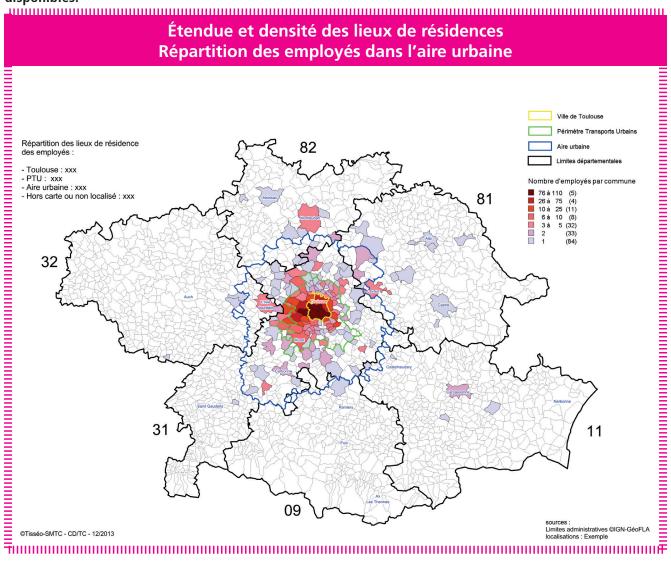
Réussissons ensemble votre plan de mobilité



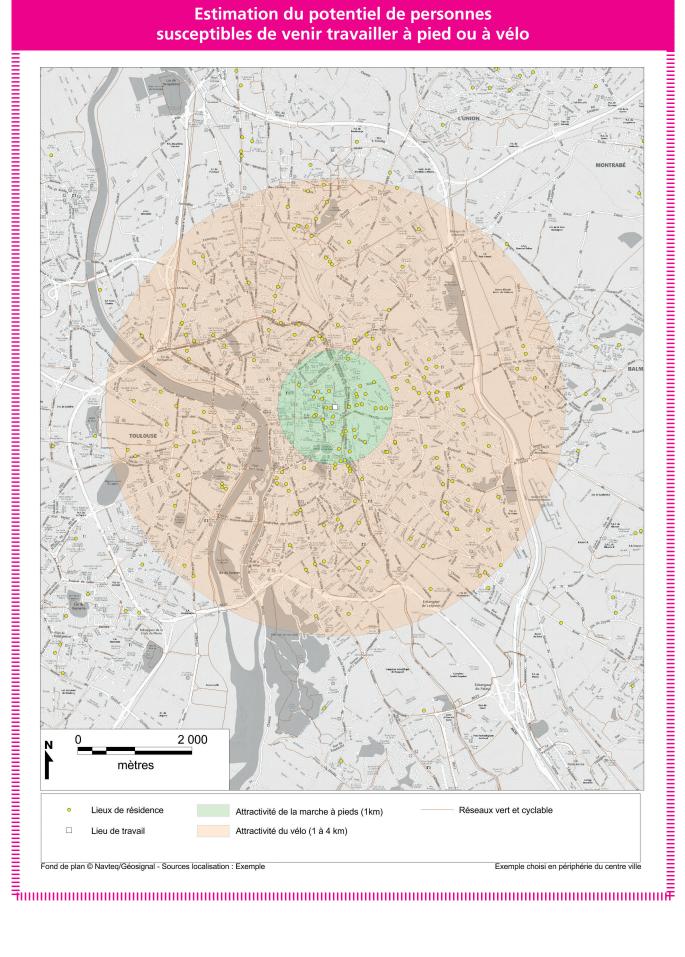
2/LA PRODUCTION DE CARTOGRAPHIES DE GÉOLOCALISATION

Ces cartographies de localisation de salariés sont réalisées sur la base d'un fichier d'adresses anonymes transmis par l'entreprise. Ces cartographiess sont produites par Tisséo Collectivités dans le cadre des démarches de plans de mobilité. Elles permettent de prendre connaissance de la répartition géographique des salariés et permettent d'estimer le potentiel d'usagers susceptibles de venir travailler en transports en commun, en vélo ou à pied.

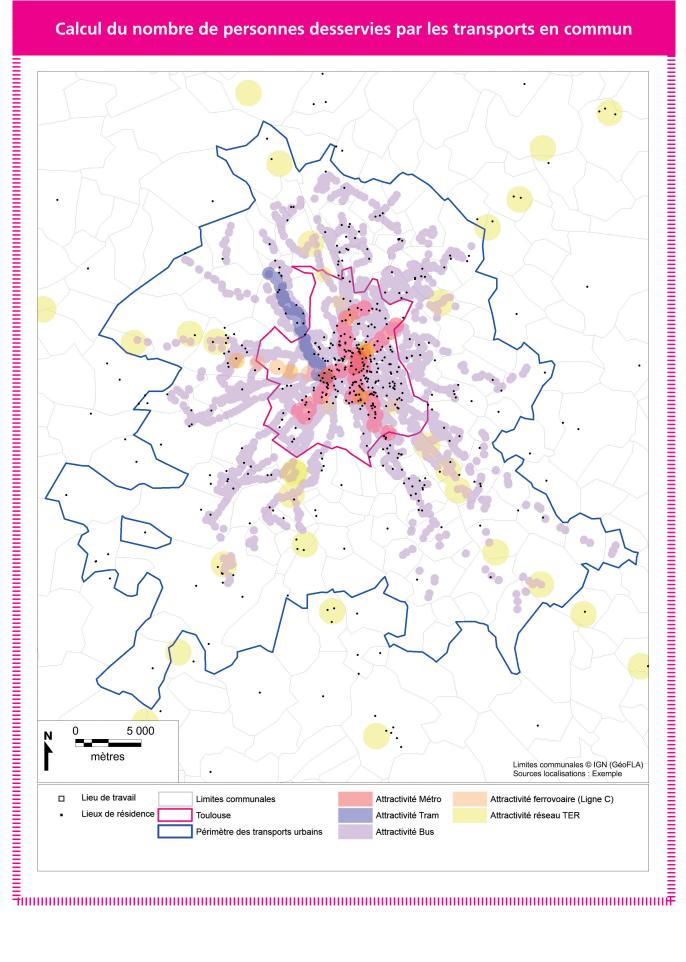
La représentation cartographique de ces localisations évolue en fonction des outils cartographiques disponibles.



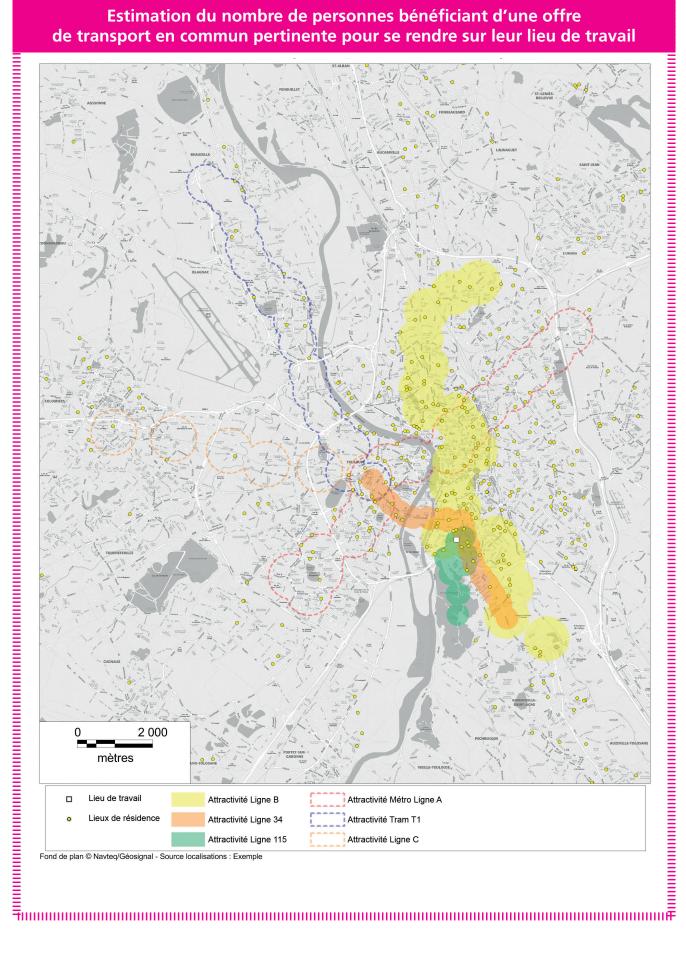
Estimation du potentiel de personnes susceptibles de venir travailler à pied ou à vélo



Calcul du nombre de personnes desservies par les transports en commun



Estimation du nombre de personnes bénéficiant d'une offre de transport en commun pertinente pour se rendre sur leur lieu de travail



ÉLÉMENT DE CONTEXTE NOS OUTILS ET SERVICES

3/LES STANDS D'ANIMATIONS ET DE CONSEILS EN MOBILITÉ

Lors de ces stands, les conseillers en mobilité informent et conseillent sur les transports en commun, le covoiturage, les modes doux... afin de promouvoir les solutions d'écomobilité les plus adaptées aux salariés.



> Stand: ASSYSTEM



> Stand: Éco + géolocalisation pour covoiturage



> Stand: Institut Claudius Regaud



4.1/Le service vélo de la Maison de la Mobilité de Labège

La Maison de la Mobilité de Labège propose un panel d'informations, conseils et services autour des déplacements à vélo:

- Conseils et informations pour les déplacements à vélo (itinéraires, matériel, etc.).
- → Prêt de vélos en relais des transports en commun, sur présentation d'un abonnement Tisséo ou TER en cours de validité.
- → 38 vélos sont proposés en location courte, moyenne ou longue durée.
- Stationnement vélos avec 40 places dans un parc à vélos, destinés aux particuliers et aux vélos loués à la Maison de la Mobilité de Labège.

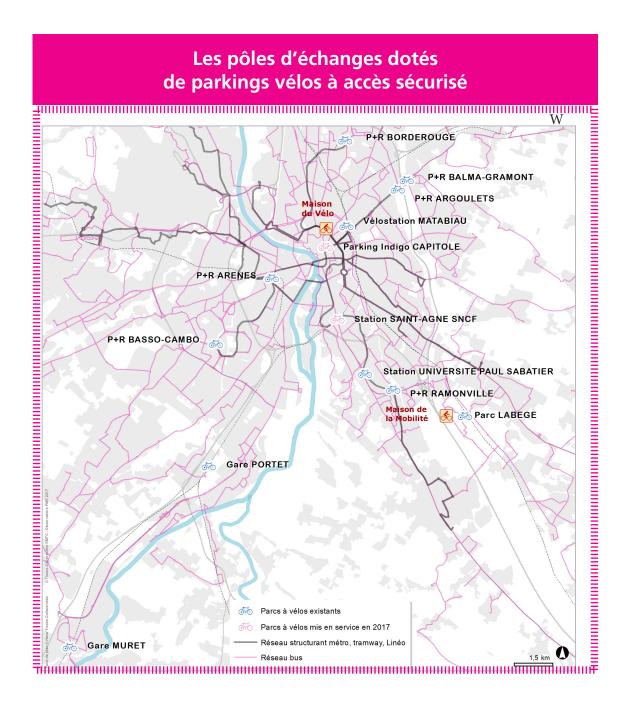
 Accès par digicode avec renouvellement périodique du code.



- ⇒ Une flotte de vélos peut, sur demande, être mise à disposition des entreprises qui souhaitent permettre à leurs salariés d'expérimenter le vélo lors de la pause déjeuner, notamment dans le cadre de démarches de plans de mobilité.
- ⇒ Des ateliers « Visites techniques Vélo » portant sur la révision des points de sécurité ont été proposés au grand public, dans le but d'inciter à la pratique du vélo lors des déplacements quotidiens.
- Vélo Service
- Des sorties « Découverte d'itinéraires cyclables » sont proposées aux entreprises et collectivités.

4.2/Les parcs à vélos à accès réglementé

Plus de 350 places disponibles à proximité de 7 stations de métro des lignes A et B. Accès réservé aux personnes ayant chargé le titre sur leur carte Pastel ou autre carte compatible. Service gratuit et encadré par un contrat délivré pour 12 mois.

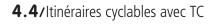


4.3/Les vélos dans les TC

Tisséo Collectivités favorise l'usage du vélo en intermodalité avec les transports en commun, par la mise en place de plusieurs mesures en faveur de l'usage du vélo en intermodalité avec son réseau:

→ Embarquement possible des vélos pliants dans les Bus, Métro et Tram, ainsi que des vélos classiques dans le Tram (hors heures de pointe).





Une prise en compte systématique de l'accès au réseau par les cyclistes est faite lors de la réalisation d'infrastructures de transport: aménagement de réseaux cyclables et stationnement.





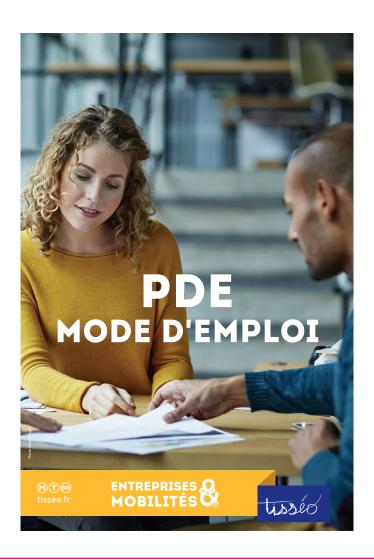
5/LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

5.1/Les guides méthodologiques

En 2015, une nouvelle plaquette a été créée et diffusée aux établissements en démarche de plan de mobilité.

Description du contenu de la mallette:

- Les conditions générales de mobilité de la zone d'activités (enquêtes de déplacements réalisées depuis 2004), la synthèse de tous les projets déplacements et l'évolution des réseaux à venir.
- → Des témoignages de structures de toutes tailles.
- → La « marche à suivre ».





Parutions à venir en 2018 Édition de 4 guides sur les plans de mobilité, le covoiturage, les vélos et le télétravail, à destination des chefs de projets "plans de mobilité".

5.2 Les Trophées Écomobilité



Tisséo Collectivités a mis en place une démarche de labellisation des plans de mobilité, ayant pour **objectifs** :

- → Évaluer de façon homogène l'ensemble des projets.
- Récompenser les meilleures démarches.

- → Encourager celles en cours à progresser de façon constante.
- Redynamiser les projets.

Tisséo Collectivités évalue les entreprises souhaitant faire labelliser leurs démarches et actions entreprises dans le cadre de leur plan de mobilité.

La remise des Trophées Écomobilité est la conclusion des démarches d'évaluation annuelle.

La remise des trophées donne lieu à une réception ou les entreprises évaluées sont publiquement récompensées.

Les Gains

Obtenir un Trophée Écomobilité permettra à l'entreprise ou administration :

- → De bénéficier d'avantages.
- De se distinguer par la qualité de sa démarche.
- → D'accentuer son image éco responsable.
- D'impulser une nouvelle dynamique au projet.

LES TROPHEES ECOMOBILITE S'ADRESSENT AUX DÉMARCHES DE PLAN DE MOBILITÉ ENTREPRISES ET INTERENTREPRISES :

- 1. PLAN DE MOBILITÉ mentions or, argent, bronze et prix spécial du jury
- 2. PLAN DE MOBILITÉ INTERENTREPRISES mention argent



de 80 à 100 %



de 70 à 79 %



de 60 à 69 %



Catégorie Plan de mobilité interentreprises

Un prix spécial du jury



Catégorie	Palmarès 2013	Palmarès 2014	Palmarès 2015	Palmarès 2016	Palmarès 2017
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ Tisséo Collectivités 2017 OR	PDIE TOP	INRA	AIRBUS DEFENCE AND SPACE	SAFRAN PMIE HELIOPOLE	ONERA
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ Tisséo Collectivités 2017 ARGENT	ATR MAIRIE DE BLAGNAC ONERA PDIE HELIOPOLE	PDIE CEM	AKKA AEROCONSEIL	CAF HAUTE- GARONNE	СРАМ
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ Tisséo Collectivités 2017 BRONZE	CAF CIRSO GRDF MAIRIE DE RAMONVILLE	CLINIQUE SARRUS INDIGGO LIEBHERR	ALTRAN	снит	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ Tisséo Collectivités 2017 PRIX SPECIAL DU JURY	DGA TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	ROCKWELL COLLINS AEROLIA	CNFPT	SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LIGNES ELECTRIQUES ET ENVT	LGM
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ Tisséo Collectivités 2017 PRIX PMIE			АТВ		IOT VALLEY



5.3/Les démarches écomobilité primées



LES DÉMARCHES ÉCOMOBILITÉ PRIMÉES

2010 : Prix Paneuropéen des plans de mobilité.

2013 : Prix des transports publics "Challenge de la meilleure promotion de la multimodalité/Inter modalité"

2014: Prix ASDHEN.

Cette distinction européenne récompense les actions de Tisséo Collectivtés pour accompagner les plans de mobilité.

2015: Prix Energy Globe Award.

Ce prix récompense la politique de Tisséo Collectivités menée en faveur de l'Écomobilité et de l'accompagnement des plans de mobilité.

2016 : Palmarès des mobilités 2016 Ville Rail et Transports 25ème

édition.

Prix Ville connectée.

2017: DES NOUVEAUX PRIX



Tisséo distingué par 2 récompenses en 2017 :

Le prix des Challenges dans le cadre des Rencontres Nationales du Transport Public, pour sa campagne de communication Linéo.

Le Réseau Tisséo récompensé du Pass d'Argent du 26ème Palmarès des Mobilités organisé par le Magazine Ville, Rail et Transports pour sa politique globale de transports. Cette distinction couronne les résultats de Tisséo en tant que réseau de transports en commun en plein développement, qui a su développer de nouveaux services et donner plus d'espace aux nouvelles mobilités.



<mark>ÉLÉMENT DE CONTEXTE</mark> LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ 2020-2025

3/LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ 2020-2025

1/VERS LA MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENTIEL ÉCOMOBILITÉ

Notre système de déplacements repose sur des consommations de ressources énergétiques polluantes et n'apparaît plus comme durable, d'abord pour des motifs environnementaux, mais aussi pour des motifs sociétaux, culturels, économiques et territoriaux.

Des ruptures sont à l'œuvre:

- → La possession de l'automobile n'apparaît plus comme une priorité et une nécessité, notamment dans les grandes métropoles. Elle est devenue un moyen de transport au service d'un déplacement et est parfois partagée.
- → De nouveaux opérateurs de la mobilité apparaissent sur le marché, portés par le développement du numérique. L'ouverture des données des collectivités, les ventes en progression des outils mobiles facilitent l'essor de nouveaux outils applicatifs offrant quasiment en temps réel une offre de service adaptée aux besoins de déplacement. Les mobilités s'organisent de plus en plus

en réseau d'informations à destination d'une communauté d'utilisateurs (Waze, Blablacar, Drivy, Ouicar,...).

- → La mobilité est en train d'évoluer en passant d'une économie de biens à une économie de services, avec un changement de valeur autour du partage: le vélo en libre-service, la voiture partagée...
- Les modes de déplacements sont euxmêmes en évolution. Les voitures deviennent hybrides et connectées. Les scooters supplantent les motos et ont désormais 3 roues. Les vélos sont à assistance électrique. Le piéton peut chausser des rollers ou se mouvoir sur une trottinette ou un skate...

Les évolutions des pratiques de déplacements doivent être pleinement intégrées dans la construction des décisions politiques en matière de mobilité. Très concrètement, Tisséo Collectivités doit investir tous les modes et s'assurer de leur mise en synergie.

Une politique d'Écomobilité est à construire, afin d'accompagner et de structurer durablement ces nouvelles mobilités.

Tisséo Collectivités a donc décidé en 2016 d'élaborer un référentiel de l'action publique à mener dans le domaine de l'Écomobilité:

- → Pour anticiper sur l'évolution des mobilités.
- Pour prévoir les outils, les ressources, les investissements nécessaires.
- → Pour accompagner les partenaires.
- Pour mettre en convergence les supports de mobilité.
- Pour déployer sur les territoires les actions à mener.

Dans cette optique, plusieurs pistes d'actions orientées vers le soutien à l'usage du vélo et à la pratique de la marche à pied, au développement du covoiturage et au télétravail, aux réponses alternatives à apporter aux déplacements liés au travail, ont été proposées et seront déployées sur les territoires.

Pour inciter au report modal:

- → Desservir par le réseau structurant les zones d'activités.
- Reprise de l'organisation des pôles d'échanges multimodaux avec du stationnement covoiturage et vélo, des spots covoiturage.
- Dynamiser et renforcer l'efficacité des plans de mobilité.
- Organiser les réseaux cyclables pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements liés au travail.

Pour répondre aux besoins de salariés :

- Étudier les nouvelles formes et organisation de travail.
- Concevoir ou renouveler les zones d'activités avec des services aux usagers.

Pour inciter au partage de la voiture:

- Développer les services de covoiturage ciblés sur les déplacements domicile – travail.
- Challenger les entreprises pour favoriser en interne la pratique du covoiturage.
- Améliorer la visibilité des services d'autopartage.

2/LES ACTIONS PRÉVUES AU PROJET MOBILITES 2020-2025-2030

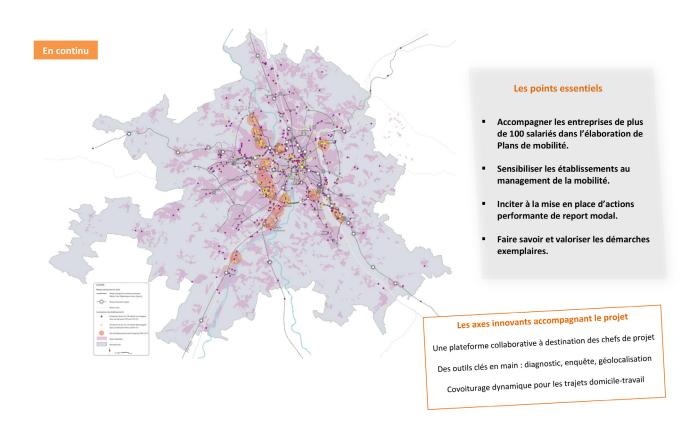
Le Projet Mobilités 2020-2025-2030 a été approuvé le 7 février 2018 par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités. Il vaut Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine.

Il propose:

- → Une articulation sur 3 principaux objectifs: organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue, renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi, répondre à la demande de déplacements liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- L'identification de leviers structurants: le levier du **report modal** incluant d'une part les transports en commun et l'intermodalité, d'autre part l'usage des modes actifs et le partage de l'espace public, le levier de la **cohérence urbanisme/mobilités**, le levier de l'**organisation de l'usage des réseaux routiers et des stationnements.**

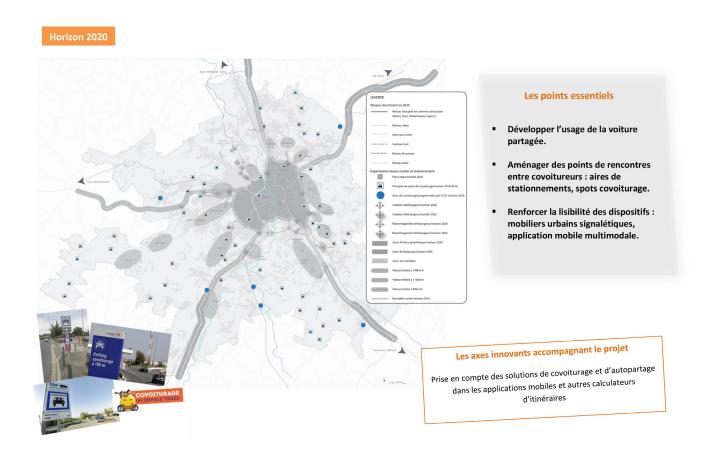
Il contient plus particulièrement deux fiches d'actions directement rattachées à l'Ecomobilité:

→ La fiche action 19 qui a pour objectif de promouvoir avec plus d'efficacité l'accompagnement des plans de mobilités.



→ La fiche action 29 qui porte sur le développement de la voiture partagée avec trois actions majeures :

- Le développement des spots covoiturage.
- Le développement des aires de stationnement de covoiturage.
- Le soutien au service d'autopartage.



Ces actions font partie intégrante du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU et seront déclinées progressivement sur les territoires et au sein des entreprises en démarche de plan de mobilité.



ÉTAT DES LIEUX DES PLANS DE MOBILITÉ AU 31/12/2017

1/QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ?

LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE de 2015: L'OBLIGATION DE LANCER UN PLAN DE MOBILITÉ

La loi rend obligatoire l'élaboration de plan de mobilité pour les entreprises de + de 100 salariés et implantées au sein du périmètre du Plan des Déplacements Urbains. À compter du 1^{er} janvier 2018, les entreprises devront avoir élaboré ces plans de mobilité et les avoir transmis à l'autorité organisatrice de la mobilité territorialement compétente.

Le plan de mobilité est un dispositif mis en place par un employeur pour inciter ses salariés à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins polluants.

1/LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES

À l'échelle d'un établissement.

Le plan de mobilité est une démarche pour mettre en œuvre sur un lieu d'activités professionnelles un ensemble cohérent d'actions destiné à inciter les salariés et autres usagers — visiteurs, clients, fournisseurs — à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, au profit des autres modes ou usages: marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage...

Les livraisons et enlèvements de marchandises sont aussi concernés par ces actions. La démarche plan de mobilité doit préciser les objectifs quantifiés et planifiés, les moyens à mettre en œuvre y compris financiers, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation du plan. À l'échelle d'un groupement d'établissements

Le plan de mobilité inter-entreprises permet de porter la réflexion sur les **déplacements** à **l'échelle d'une zone d'activités ou d'un** regroupement d'entreprises.

Cette **démarche de plan de mobilité concerne plusieurs entreprises** ayant elles-mêmes fait leur plan de mobilité ou non

Les petites et moyennes entreprises rencontrent les mêmes difficultés d'encombrement et de circulation que les plus grandes, elles peuvent néanmoins se regrouper autour d'un PMIE.

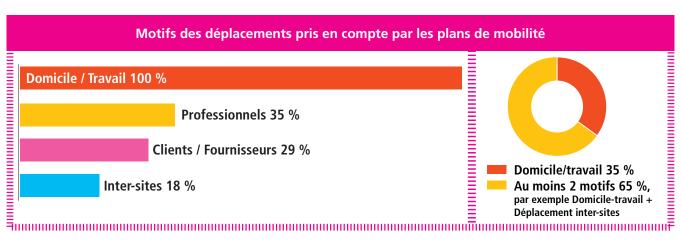
Tisséo Collectivités propose de les aider à se regrouper pour mener une réflexion sur la mobilité de leurs salariés en réalisant un plan de mobilité, à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un secteur déterminé.

2/LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Les plans de mobilité s'inscrivent dans un projet de territoire et peuvent contribuer à répondre à plusieurs types d'enjeux:

- Enjeux environnementaux Réduction de gaz à effet de serre, réduction de l'accidentologie.
- Enjeux économiques
 Baisse des coûts de déplacements pour les salariés et pour les entreprises.

 Gestion plus appropriée de flottes de véhicules.
- Enjeux managériaux
 Valorisation de l'image de l'entreprise.
 Démarches de projets au sein de l'entreprise.
- Enjeux sociaux
 Participation citoyenne des salariés.
 Contribution aux politiques publiques de gestion des déplacements.



ÉTAT DES LIEUX DES PLANS DE MOBILITÉ AU 31/12/2017 QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ?

3/LES AVANTAGES PARTAGÉS



POUR LES SALARIÉS	POUR L'ENTREPRISE	POUR LA COLLECTIVITÉ
Baisse des coûts de déplacement	Limitation des stationnements	Meilleure utilisation des TC
Amélioration des temps de trajet	Maîtrise des charges déplacement et transport	Baisse du trafic routier
Diminution de la fatigue	Valorisation de l'image	Baisse de la pollution et de l'effet de serre
Limitation des risques d'accidents de la circulation	Contribution au développement durable	Amélioration de l'accessibilité et des temps de trajets
Participation citoyenne		

4/LA METHODE

LA MÉTHODOLOGIE DU PLAN DE MOBILITÉ

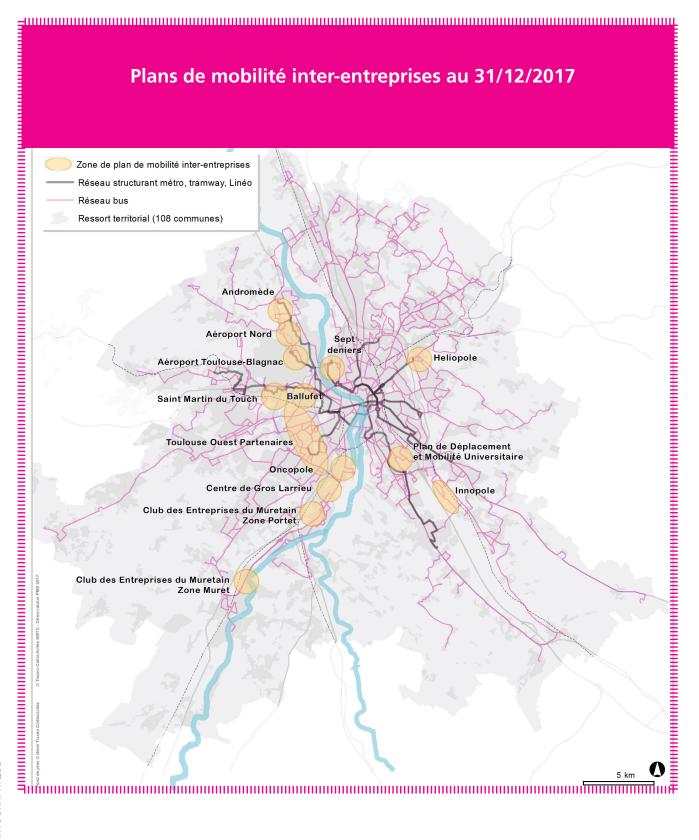


INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS				
Actions	Indicateur et modalité de suivi			
Covoiturage	Nombre d'inscrits et d'utilisateurs du service			
Attribution des places de stationnement	Nombre et évolution des places			
Amélioration des cheminements	Terrain			
Formation, sensibilisation	Nombre d'interventions annuelles			
Stationnement réservé pour les vélos	Taux d'occupation du stationnement			
Participation à l'abonnement TC	Nombre d'abonnements pris en charge			
Promotion de l'usage des TC pour les déplacements professionnels	Report modal lié à l'amélioration (enquête)			
Visioconférence	Nombre de visioconférences et nombre de déplacements professionnels évités			
Promotion de l'usage des vélos de service	Taux d'utilisation des vélos			

2/ATLAS CARTOGRAPHIQUE

1/A L'ÉCHELLE DE LA L'AGGLOMÉRATION

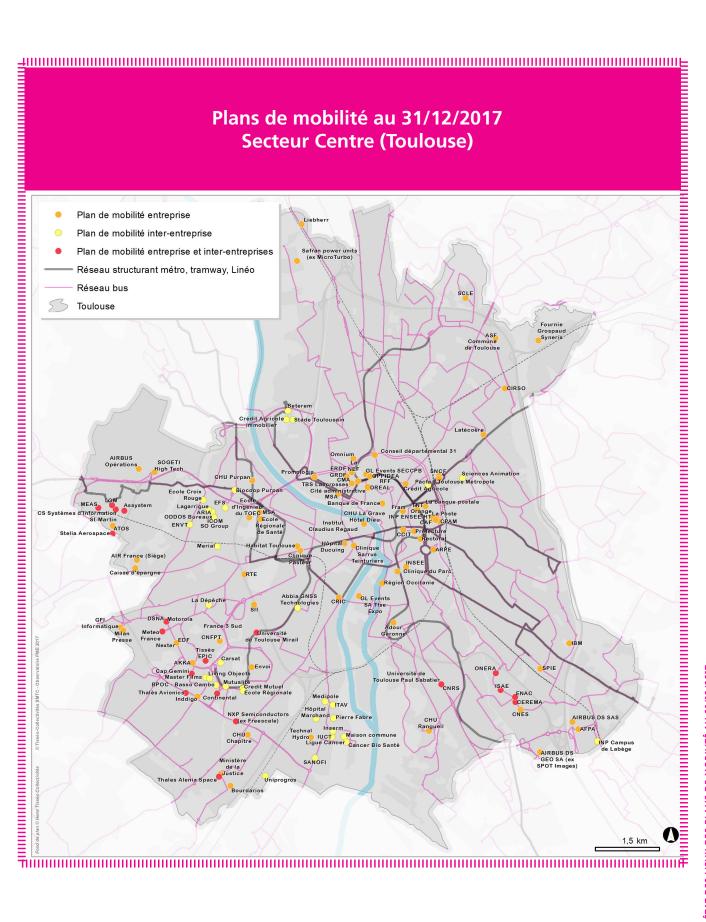
Plans de mobilité au 31/12/2017 . Établissements en démarche de plan de mobilité entreprise. . Établissements en démarche de plan de mobilité inter-entreprises. . Établissements en démarche de plan de mobilité entreprise et inter-entreprises. Plan de mobilité entreprise Plan de mobilité inter-entreprises Plan de mobilité entreprise et inter-entreprises Réseau structurant métro, tramway, Linéo Réseau bus Ressort territorial (108 communes) THE CONTRACT OF THE CONTRACT O

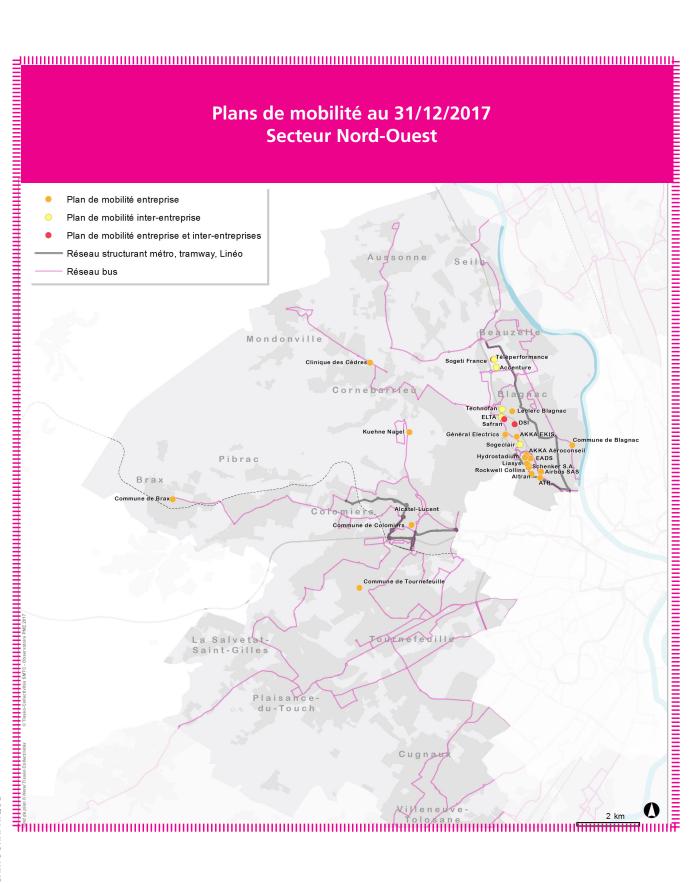


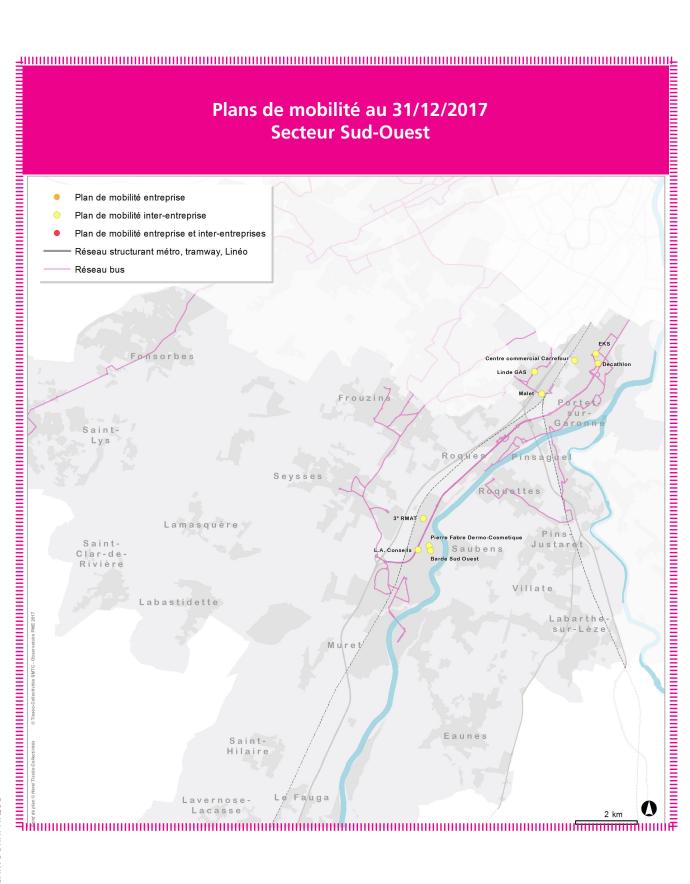
2/A L'ÉCHELLE SECTORIELLE

Découpage sur la base des commissions territoriales du Projet Mobilités 2020-2025-2030.

→ Secteur Centre (Toulouse)



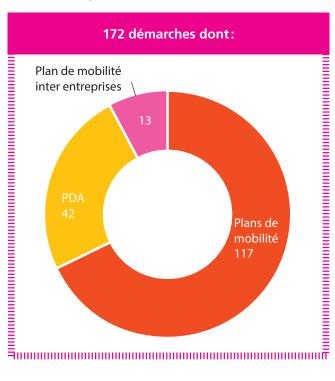


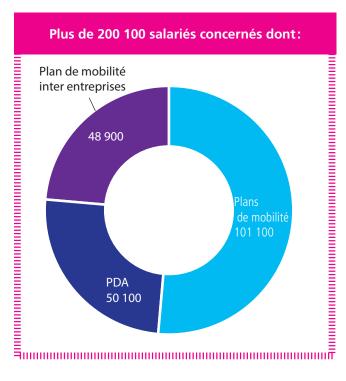


T DES LIEUX DES PLANS DE MOBILITÉ AU 31/12/2017 BEIL DES ETARLISSEMENTS

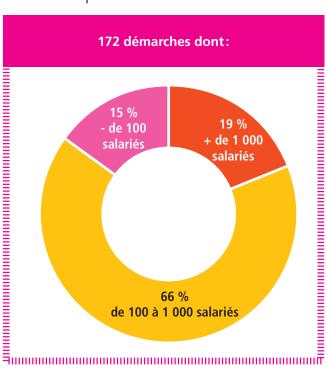
3/PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS

Ventilation par démarche

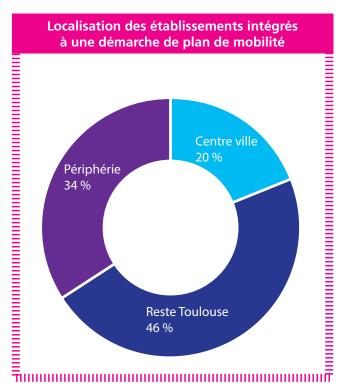


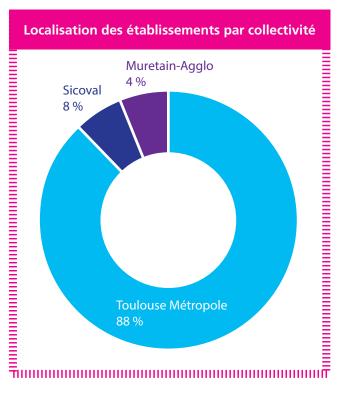


Ventilation par effectif

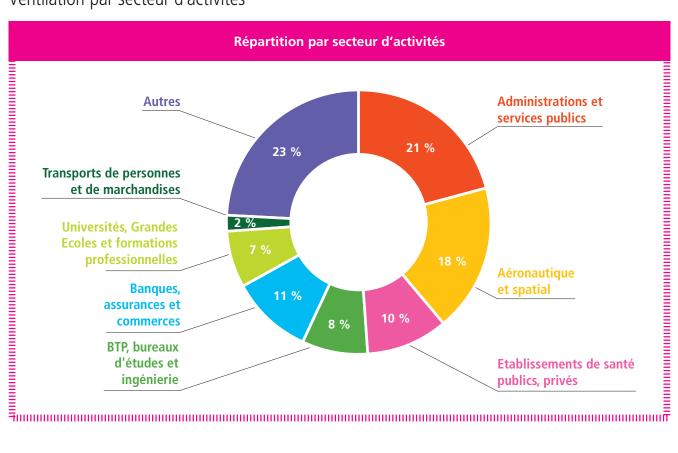


Ventilation géographique

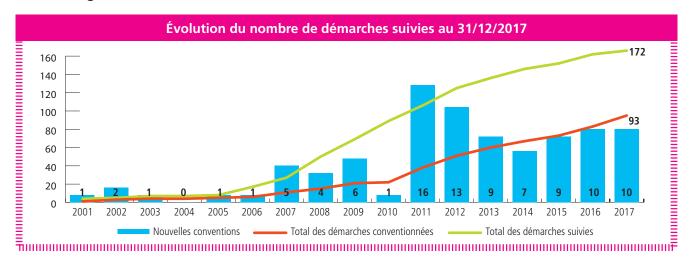




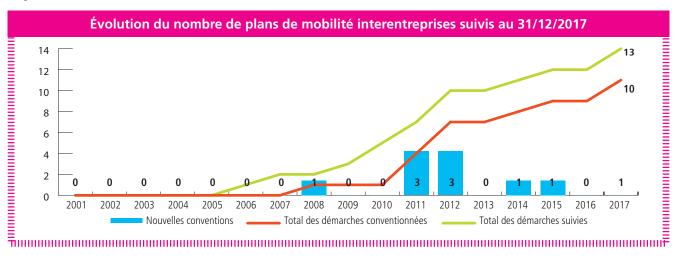
Ventilation par secteur d'activités



Évolution globale du nombre de démarches



Évolution du nombre de plans de mobilité inter-entreprises - 1er Plan conventionné : Aéroport Toulouse Blagnac en 2008



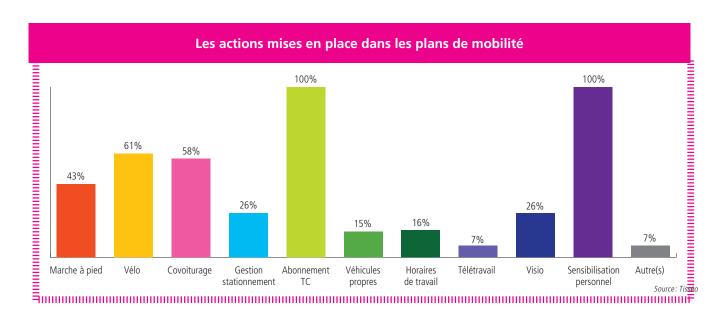
État d'avancement des démarches

PROJET	ÉTAPE 0 RÉFLEXION OU VEILLE	ÉTAPE 1 PRÉPARATION	ÉTAPE 2 RÉALISER LE DIAGNOSTIC	ÉTAPE 3 ÉLABORER LE PLAN D'ACTIONS	ÉTAPE 4 METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS	ÉTAPE 5 ÉVALUATION SUIVIE DU PDE	TOTAL
PM / PMA / PMIE	31	16	11	20	41	53	172

■ Dépenses/recettes

- → 1^{re} subvention plan de mobilité accordée par Tisséo Collectivités en 2001 d'un montant de 4500 € HT.
- → En 2011, montant total des subventions accordées par Tisséo Collectivités = 4500 € HT.
- → En 2012, montant total des subventions accordées par Tisséo Collectivités = 8 000 € HT.
- → En 2013, aucune subvention accordée par Tisséo Collectivités, les conventions n'ont porté que sur l'aide méthodologique.
- → En 2014, une aide est accordée d'un montant de 4500 € HT.
- → De 2015 à 2017, aucune subvention accordée par Tisséo Collectivités, car conventions avec accompagnement méthodologique.

4/ACTIONS PORTÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS



1/DES ACTIONS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN

Des actions en faveur de la prise en charge des frais de déplacements domicile-travail

Objectif: diminuer le nombre de déplacements professionnels et domicile-travail en voiture, 50 % des dépenses peuvent être prises en charge par l'employeur.

→ Des actions d'information sur les TC

Objectif: faciliter l'accès à l'information sur les TC.

→ Des demandes d'amélioration de la zone

Objectif: rendre les TC plus attractifs.

2/DES ACTIONS EN FAVEUR DES MODES DOUX

→ Le vélo

Prêt ou aide à l'achat de vélos, équipement de stations, douches, vestiaires.

→ La marche

Aménagement d'accès piétons au plus près du réseau TC, jalonnement cheminement piétons en interne aux entreprises.

3/DES ACTIONS VISANT À UN USAGE PARTAGÉ DE LA VOITURE

→ Le covoiturage

Pour inciter ses salariés à covoiturer, certaines entreprises proposent des avantages supplémentaires, afin d'inciter les salariés à réduire l'autosolisme en voiture (garantie retour par exemple).

→ L'autopartage

L'autopartage permet au plus grand nombre d'avoir accès à un véhicule en permettant de louer à l'heure, courte et moyenne durée. Des places d'autopartage en P + R sont implantées à Jolimont, Arènes et Ramonville.

→ L'intermodalité

Les entreprises proposent la combinaison de différents modes de transport pour effectuer un trajet: voiture + train et/ou voiture + vélo.

4/DES ACTIONS DE MANAGEMENT

Certaines décisions managériales peuvent limiter les besoins de déplacements:

- Télétravail, visioconférence
- → Mutualisation des salles de réunion
- Restaurant interentreprises
- Crèches d'entreprises

5/DES CLUBS ENTREPRISES QUI SE MOBILISENT

Plusieurs associations d'entreprises sont identifiées sur l'agglomération toulousaine. Certaines d'entre elles, sont accompagnées par TIsseo Collectivités dans l'élaboration de leur plan de mobilité interentreprises.

→ Club d'entreprise du Muretain

Le CEM représente 205 entreprises réunissant 7 081 salariés.

Dans le cadre des études pour l'élaboration des actions du PDIE, 2 périmètres se détachent :

- → Portet sur Garonne avec 3 zones d'activités: ZI du Bois Vert et la zone commerciale.
- → Muret avec 4 zones d'activités : ZI sans soucis, ZI Joffrery, ZI Marclan.

→ Uniprogros

Uniprogros est le syndicat des entreprises du Centre de Gros de la zone d'activités Larrieu.

Il réunit 60 entreprises qui emploient près de 1000 salariés.

Association TOP

L'association Toulouse Ouest Partenaires (TOP) regroupe 22 établissements principalement implantés sur la zone d'activité de Basso Cambo. Un de ses objectifs est la mise en place d'un PDIE.

→ Association TOMPASSE

Cette association regroupe les 20 plus grands industriels du domaine aéronautique, spatial et systèmes embarqués de la région Midi-Pyrénées implantés sur la Métropole Toulousaine. Cette association s'intéresse particulièrement à l'accessibilité aux zones d'emploi.

Club Réussir

Cette association à but non lucratif, située à Blagnac, a été créée, à l'initiative de chefs d'entreprise et de cadres dirigeants, centrée en Midi-Pyrénées. Le Club Réussir regroupe 330 adhérents

Club d'entreprises de Colomiers Cette association Loi 1901 regroupe 86 membres dans l'Ouest toulousain.

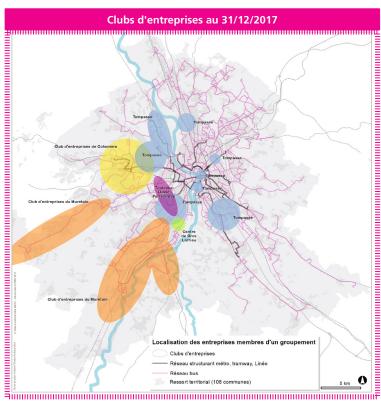
→ Aerospace Valley

Aerospace Valley est un pôle de compétitivité mondial associant les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Il constitue ainsi le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embargués:

- → 130 000 emplois industriels
- → 1600 établissements
- → 1/3 des effectifs aéronautiques français, plus de 50 % dans le domaine spatial
- → 8 500 chercheurs
- → 2 des 3 grandes écoles françaises aéronautiques et spatiales





6/ACTIONS EN ÉCOMOBILITÉ DÉVELOPPÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS

1/LES TRANSPORTS EN COMMUN





Le ticket pro



Depuis le 1er novembre 2013, Tisséo propose un « ticket pro » offrant un avantage tarifaire aux entreprises privées et publiques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

1,29 € **TTC**, à partir de **50 titres achetés**.

Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport). 195 327 ventes de ticket PRO en 2017.

Le ticket pro PDE



Cette offre privilégie les **établissements engagés dans un PM** avec un déplacement à **0,94 € TTC**.

Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport). 66 062 ventes de ticket PRO PDE en 2017.

Pass écomobilité CITIZ



Création début 2016 d'un PASS ÉCOMOBILITÉ incluant l'usage du réseau Tisséo et du service d'autopartage CITIZ et du service de covoiturage.

50€/mois

57 abonnées en 2017.

2/LE COVOITURAGE

2.1/Les adhésions 2017

EDF
AIRBUS
ISAE- SUPAERO
URSSAF
MAIRIE DE RAMONVILLE
SOGETI HIGH TECH
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
CONTINENTAL AUTOMOTIVE
ENAC
SCLE SFE

Les chiffres au 31/12/2017

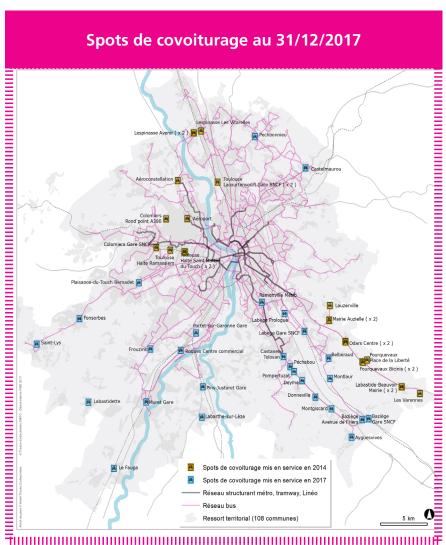
- Nombre d'entreprises adhérentes au service de covoiturage: 39
- Nombre d'inscrits au service de covoiturage: + de 6 233 inscrits au 31/12/2017
- Depuis janvier 2010: lancement du site covoiturage tisseo.fr: 10 070 nouveaux inscrits au 31/12/2017
- Nombre d'équipages actifs: 391 équipages actifs au 31/12/2017 dont 782 covoitureurs réguliers au 31/12/2017.

Etablissements inscrits au service covoiturage au 31/12/2017 Ci systems functional families Pelseau structurant netro, trammay, Lineo Réseau bus Ressort terminal (108 communes) S im Fig. 100 Fig. 1

2.2/Spots covoiturage

En partenariat avec Rezo Pouce et Coovia, 16 spots covoiturage ont été aménagés en 2013. Les études se sont poursuivies en 2015 et en 2016 pour aboutir à un programme global. En 2017, 28 spots installés viennent compléter les 16 spots existants, soit un total de 44 spots implantés (dont 7 à double sens).





2.3/L'aménagement d'aires de stationnement de covoiturage

Actuellement, il existe 8 aires de covoiturage sur l'agglomération toulousaine:

Parking de Quint-Fonsegrives

La mise en place de l'aire de covoiturage date d'il y a 4 ans. Elle s'inscrit dans le plan climat énergie communal « patrimoine et services ». 12 places sont proposées sur un parking déjà existant sur le boulevard des Pyrénées.

Parking de Cornebarrieu

L'aire de covoiturage a été mise en place il y a environ 8 mois. 3 places sont proposées en bordure de la porte de Toulouse au rond-point de la Villannelle.

■ Parking de Tournefeuille

L'aire de covoiturage résulte d'une action émanant du comité d'habitants de l'agenda 21 et fait partie intégrante de l'agenda 21 de la ville de Tournefeuille. 15 places sont proposées sur le parking de la salle de spectacle « Le Phare » route de Tarbes.

Parking d'Ayguevives

L'aire de covoiturage se situe le long de la RD 813 et propose 42 places.

Parking de Labastidette

L'aire de covoiturage propose 12 places.

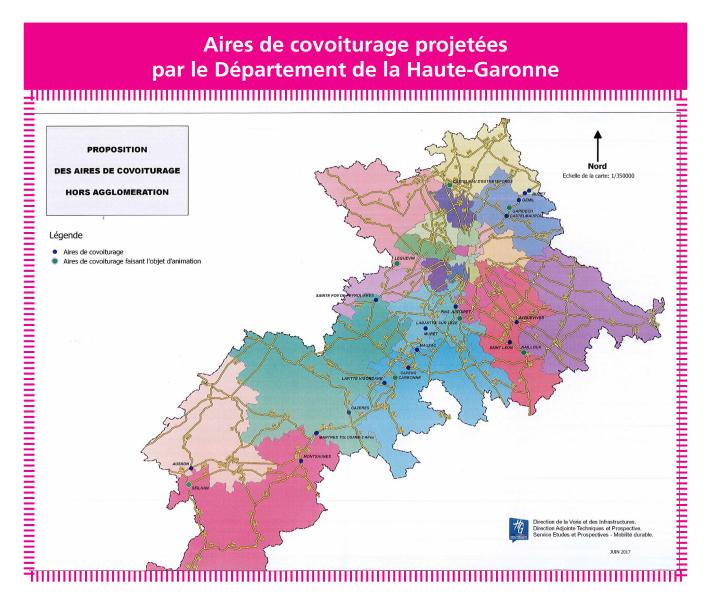
Commune de Montrabé

3 parkings de covoiturage (mars 2016)

Commune de Fonsorbes

Commune de Saint-Lys

En juillet 2017, le département de la Haute-Garonne a décidé de s'engager dans l'aménagement d'aires de covoiturage. Ces aménagements sont programmés pour l'horizon 2020.



2.4/Challenge covoiturage

Du 02 au 13 octobre 2017 s'est déroulé le 1er challenge covoiturage Tisséo. 13 établissements conventionnés se sont inscrits, soit 36 814 employés.

Entreprises gagnantes:

- Entreprise de 1500 salariés: Liebheer Aerospace.
- → Entreprise de 1500 à 10 000 salariés : CNES.
- → Entreprise de + 10 000 salariés : Airbus.

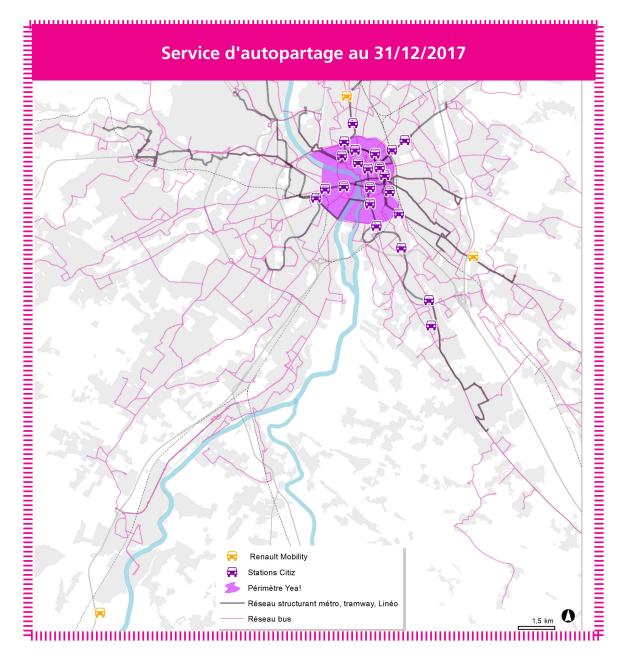


3/ LE LABEL AUTOPARTAGE



Tisséo Collectivités a labellisé deux services d'autopartage: Citiz et Renault Mobility. Ce label garantit des voitures entretenues et "propres" (avec des motorisations rejetant moins de CO2) pour les utilisateurs. Le label autopartage est attribué pour une durée de 48 mois avec vignette "Label autopartage".





4/LE VÉLO

4.1/La location de vélo à la Maison de la Mobilité de Labège

Nombre total de vélos disponibles à la location : 45 vélos en 2017. Janvier 2015 : ouverture d'un parc vélos à accès réglementé.

Évolution de la location de vélos depuis 2010

LOCATION ET PRÊT VÉLO	JOURNÉE DE LOCATION/PRÊT VÉLO	NOMBRE D'ENTRÉES ET SORTIES VÉLOS	UTILISATEURS
2010	1264	834	100
2011	1 242	1 813	82
2012	2 370	3 774	120
2013	2 325	4 395	133
2014	2 418	3 822	103
2015	4 3 6 9	non mesurable	82
2016	6 177	non mesurable	58
2017	6 919	non mesurable	74

En 2017: + d'utilisateurs du service et + de vélos personnels. Moins de locations courte durée, + d'intermodalité.

Évolution des locations en intermodalité

LOCATION INTERMODALITÉ	JOURNÉE UTILISATION	UTILISATEURS
2010 (gratuite)	672	17
2011 (gratuite)	808	24
2012 (gratuite)	1 785	29
2013 (gratuite)	2 094	32
2014 (gratuite)	1810	24
2015 (payante)	4083	54
2016 (payante)	5 594	46
2017 (payante)	6 852	52

Il y a plus d'utilisations de vélos personnels dans le parc à vélos.

Le parc à vélos est saturé. Une liste d'attente a été créée.

Une extension est prévue pour 2018.

4.2/Les ateliers vélos et découvertes itinéraires

Évolution du nombre des ateliers vélos et des découvertes itinéraires depuis 2010

	ATELIERS VÉLO		DÉCOUVERTES ITINÉRAIRES	
	NOMBRE	MOYENNE PARTICIPANTS	NOMBRE	MOYENNE PARTICIPANTS
2010	7	14	2	8
2011	9	13	2	15
2012	8	9	0	0
2013	7	11	3	23
2014	7	11	1	6
2015	5	10	1	14
2016	3	15	0	0
2017	4	14	1	7

Stabilité du nombre de participants.

Bénéficiaires et tarifs au 31 décembre 2017

SERVICE	BÉNÉFICIAIRES	TARIFS
Accès au parc vélo Par un code	Utilisation en intermodalité (transport en commun ou covoiturage)	Gratuit
Accès au parc vélo Par un code	Si utilisation hors intermodalité	7 euros/semaine ou 40 euros/an
Location 24h	Tout public	1 euro
Location 7 jours	Tout public	5 euros
Location 31 jours	Tout public	5 euros
Location 31 jours TR	En intermodalité	7 euros
Location 365 jours	Tout public	100 euros
Location 365 jours TR	En intermodalité	70 euros

Changement des tarifs à compter du 01/01/2015

4.3/Les parcs à vélos

Développement de parcs à vélos à accès réglementé sur des parcs relais proches de zones d'activités (stations Métro Balma-Gramont, Argoulets, Arènes, Basso Cambo, Ramonville et, Labège. Créations 2017 : Borderouge et Université Paul Sabatier avec respectivement 100 places et 50 places.

Total de places dans les parcs à vélos : 432.

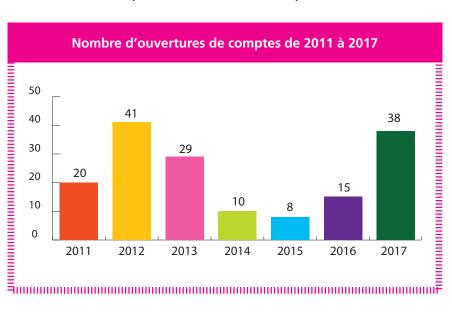


6/LA PLATEFORME COLLABORATIVE PLAN DE MOBILITÉ

Nombre de comptes au 31/12/2017 : 161 comptes ouverts

5/LES ANIMATIONS

Nombre de stands et animation 2017: 86 dont 73 stands en entreprises, 8 mardis de la mobilité dont 2 formations covoiturage, 4 ateliers vélos 1 sortie vélos.



ETAT DES LIEUX DES PLANS DE MOBLITE AU 31/12/2017 AUTRES ACTIONS PARTENARIALES

7/AUTRES ACTIONS PARTENARIALES

1/LE PROGRAMME DE DÉMONSTRATION DEMETER



(Démonstrateur des Engagements Territoriaux pour la Réduction des Émissions).

La démarche DEMETER a pour objectif de décliner au niveau territorial la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte territoriale. Tisséo Collectivités est identifié comme leader avec l'Aéroport Toulouse Blagnac de la thématique "Aménagement et mobilité durables". L'implication de Tisséo Collectivités porte sur la mise en œuvre d'un plan de mobilité interentreprises sur le secteur de la plateforme aéroportuaire. Ce dispositif réunit notamment ATB, le Club d'Entreprises Réussir et Air France. D'autres entreprises de la zone aéronautique

L'objectif de refonte de ce plan de déplacement interentreprises s'inscrirait à l'horizon 2020.



PLIMO: Plan inter-entreprises de mobilité

2 - ACTEURS CONCERNÉS & GOUVERNANCE

- ATB & Club d'Entreprises Réussir
- Air France
 Entreprises de la zone aéroportuaire, TISSEO

3 - PROBLÉMATIQUE ET PRÉSENTATION RAPIDE DU PROJET & RÉSULTATS ATTENDUS

4 - OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX & ÉCONOMIQUES

Les objectifs sont donc multiples notamment de :

• contribuer à réduire significativement les émissions de CO2, les pollutions atmosphériques et plus largement les nuisances,

d'optimiser les dispositifs « mobilité » et de réduire leurs coûts par un meilleur partage des Plans de Déplacement-Entreprises (PDE).

5 - ENGAGEMENTS SOUHAITÉS DE LA PART DE L'ETAT

Accompagnement financier autour de l'animation en utilisant les compétences «nudges » (par exemple : Université d'Aix Marseille+ Cabinet conseil.) pour assurer 'accompagnement de l'animation portée par le Club d'Entreprise Réussir.



2/LE PROGRAMME EUROPEEN COMMUTE



pourront être concernées.

(Collaborative Mobility Management For Urban Traffic and Émissions).

COMMUTE est un appel à projets européen "Actions Innovatrices Urbaines". Il vise à mettre en place des solutions de mobilité pour maîtriser et faciliter les déplacements sur la zone aéroportuaire et aéronautique, dans une agglomération en force croissance démographique, avec 4 objectifs principaux:

- Mobilité: contenir la congestion sur les axes routiers donnant accès à la zone aéroportuaire.
- → Environnement: préserver la qualité de l'air et la qualité de vie des habitants et employés de la zone aéroportuaire.
- Attractivité économique : maintenir une dynamique économique forte sur ce bassin d'emplois.

9 partenaires sont réunis: Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Sopra Stéria, Airbus, AFNOR, Club Entreprises Réussir, ATR, ATB et

Le projet COMMUTE se déclinera sur 3 ans à partir d'avril 2018.

M PARTENARIATS

1/LES PARTENAIRES MAJEURS

1/



L'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie et contribue au respect des engagements internationaux pris par la France. Dans ce cadre, l'Agence a une mission d'animation, d'information et d'incitation dans 7 grands domaines:

- Réduire la quantité de déchets ménagers et industriels.
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- → Maîtriser la consommation énergétique.

- Réhabiliter les sites pollués.
- → Lutter contre le bruit.
 - → Préserver la qualité de l'air en développant la surveillance et la prévention des émissions polluantes et agir sur les aspects organisationnels et technologiques des transports.
- → Développer une démarche environnementale globale dans les entreprises.

≒......π

2/



L'ARPE Midi-Pyrénées (Agence Régionale du Développement Durable) propose un accompagnement méthodologique des maîtres d'ouvrage des TPE:

- diffusion d'informations,
- suivi pédagogique des organismes mettant en place une démarche de plan de mobilité.



La CARSAT assure le risque routier professionnel des entreprises et à ce titre:

- développe et coordonne la prévention des risques professionnels,
- propose des outils au service de la promotion de la prévention,
- propose une minoration de la part « accident du trajet » du taux de cotisation Accident de travail aux entreprises ayant mis en place des actions favorisant la diminution du nombre d'accidents de trajets.



La CCI de Toulouse est un relais de communication via internet. Le journal interne a participé à l'élaboration de la « mallette pédagogique » et du label PDE.

Ces 4 partenaires soutiennent l'action de Tisséo Collectivités dans l'accompagnement des plans de mobilité.



2/LES PARTENARIATS MIS EN PLACE AVEC TISSÉO COLLECTIVITÉS

1/ EN FAVEUR DU VÉLO : LA MAISON DU VÉLO ET VÉLO TOULOUSE

Partenariat avec Tisséo Collectivités

- Stands d'information et de sensibilisation à l'usage du vélo et à l'intermodalité vélo-TC.
- Ateliers techniques: diagnostics et marquage de vélos.
- Formations à la pratique du vélo en ville.
- En partenariat avec
 Tisséo Collectivités: 63
 actions menées auprès
 de 20 entreprises et
 administrations en
 démarche de plan de
 mobilité; dont 6 opérations
 "Pack Vélo Pro" comprenant
 formations, information
 et expérimentation d'une
 flotte de vélos sur une
 durée de 3 mois.



La Maison du Vélo est une association créée en 2009 dont l'objet est de promouvoir l'usage du vélo.

Les actions de la Maison du Vélo

- Centre de ressource dédié au vélo.
- Animations et actions événementielles autour du vélo.
- → Vélo-école pour publics enfants et adultes.
- Service de location de vélos aux particuliers et aux entreprises.
- → Atelier de réparation participatif interventions en entreprises.

Nouveautés 2017 : 54 actions d'information, sensibilisation, formation et prêts de flottes de vélos, dont 6 dispositifs "Pack Vélo Pro".

Le partenariat vise des établissements en démarche de plan de mobilité.

Au total, les stands d'information ont permis de sensibiliser plus de 860 salariés, qui ont bénéficié de conseils et d'informations pour leurs déplacements à vélo.









Système de Vélos en Libre-Service inauguré par la Mairie de Toulouse en 2008.

Fonctionnement

- → 283 stations en 2017 déployées sur la commune de Toulouse. 2 600 vélos
- disponibles.
 30 Premières minutes gratuites (valable à chaque nouveau trajet).
- → Locations courte ou très courte durée.
- Abonnements possibles (hebdomadaire, mensuel ou annuel).
- → Interopérabilité et tarification privilégiée pour l'abonnement annuel pour les détenteurs de cartes pastel Tisséo.

Partenariat Tisséo/Vélô Toulouse

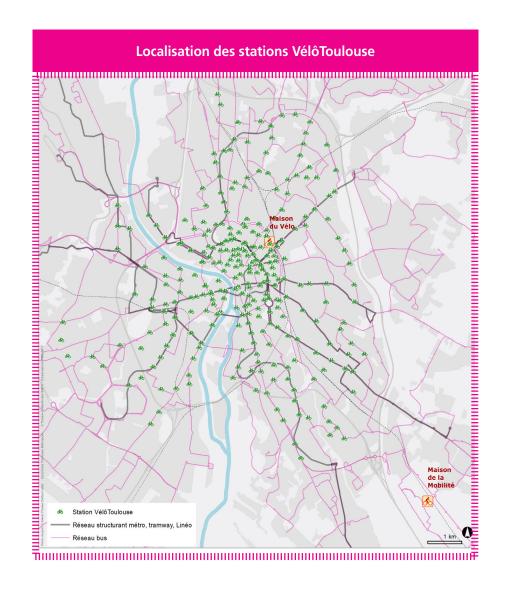
→ Mise en place en septembre 2011 de l'abonnement Vélo Toulouse 1 an ou 1 mois sur la carte Pastel.

Afin de stimuler l'intermodalité, la Mairie de Toulouse propose pour l'abonnement annuel Vélo Toulouse une tarification incitative (réduction du prix de l'abonnement) pour les usagers disposant d'une carte Pastel émise par Tisséo.

Cultivez l'intermodalité avec la carte Pastel Tisséo

- → Abonnement annuel Vélô Toulouse à 20 € au lieu de 25 € par an (abonnement classique). Cette offre est adressée aux titulaires de la carte Pastel Tisséo.
- Abonnement mensuel Vélô Toulouse à 10 € par mois (1^{re} demi-heure du trajet gratuite).

En 2017 : 33 250 abonnés longue durée dont 22 170 avec la Carte Pastel.







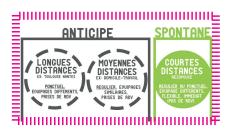
Le covoiturage spontané (ou autostops organisé) c'est ce que propose REZO POUCE.

REZO POUCE est un dispositif de covoiturage organisé né à l'initiative de 8 collectivités du Tarn-et-Garonne et 1 de la Haute-Garonne. L'objectif est de favoriser une mobilité durable entre les zones non desservies par les Transports en commun et celles desservies tout en proposant un nouveau mode de transport pour l'ensemble des populations et plus particulièrement celles socialement défavorisées.

Rezo Pouce Midi-Pyrénées: en 2017, 193 communes avec 648 arrêts sur le pouce. 1 901 inscrits au dispositif.







Le covoiturage en temps réel proposé par Coovia est une jeune start-up toulousaine qui a développé une application mobile dont le but est de proposer des solutions de déplacements en temps réel et en covoiturage, sur le principe d'utiliser les sièges vides des voitures qui circulent à proximité, tout en proposant également une solution en TC si le covoiturage s'avère impossible. Les actifs sont la cible privilégiée de Coovia, qui a par ailleurs en 2014 mis en place avec Airbus un partenariat pour inciter l'usage du covoiturage pour venir sur les différents de l'entreprise.

2015 : Partenariat avec Airbus sur les différents sites d'Airbus : convention pour la mise en place de

points de rendez-vous covoiturage.



2015 : Partenariat avec Vinci Autoroutes.

Animations et communication.

55 journées d'animations auprès du grand public.

Plus de 160 rencontres avec nos relais (mairies, associations, bureau d'emploi)

Plus de 40 jours de déplacements terrain et d'évaluation de notre dispositif (arrêt, temps d'attente...).

Depuis 2015 : Transdev et Fondation Macif.

Depuis 2017: Macif

3/ EN FAVEUR DE L'AUTOPARTAGE : CITIZ





Citiz Toulouse est géré par la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib créée en 2009.

C'est un service d'autopartage, de location de voitures partagées disponibles 24H/24 en 7j/7.

En 2017, 41 véhicules ont été labellisés "Label autopartage".

22 stations CITIZ sont implantées dans Toulouse au 31/12/2017, dont trois dans les P+R (Jolimont, Arènes et Ramonville).

Les voitures YEA proposées par Citiz à Toulouse fonctionnent différemment : accessibles sans réservation et sans station.

→ Bus cyclistes: association proposant des déplacements à vélo en groupe, sur des itinéraires sécurisants, guidés par un volontaire. Propose des interventions et des créations de « lignes » pour les entreprises.

www.buscyclistes.org

→ La Cantine: lieu d'échange, de rencontres et d'expérimentation autour du Numérique, initié par l'association La Mêlée et la CU Toulouse Métropole.

www.lacantine-toulouse.org

→ Entreprises spécialisées dans le transport de personnes et de marchandises à vélo:

www.cyclotransport.com www.bikeit31.fr

www.greencourse.fr

➤ Vélorution: Membre d'un collectif national, cette association d'usagers toulousains milite en faveur de l'usage du vélo, à travers des manifestations et des ateliers de réparation et de recyclage de vélos.

Site: http://velorutiontoulouse.free.fr

→ 2Pieds2Roues: L'association 2Pieds2Roues est affiliée à la Fédération N des Usagers des Vélos et a pour objet la promotion de la marche à pied et du vélo. Elle intervient à l'échelle de l'agglomération toulousaine et compte plus de 1000 adhérents répartis sur 11 antennes locales. Ses actions visent l'amélioration des réseaux cyclables et piétonniers (application Velobs), la sensibilisation, la prévention et la promotion de l'usage du vélo (Challenge Allons-Y A Vélo).

Site: http://2p2r.org/

IODINES



C'est une solution simple et pratique pour se déplacer sans contrainte en voiture électrique sur Toulouse et son agglomération. Choix:

→ En libre-service: accéder aux voitures garées librement dans la ville via son Smartphone, puis stationnement en voirie n'importe où.

Avec le service "voiturier à la demande": disposition d'une voiture électrique devant sa porte et restitution à l'arrivée de destination. Il n' y a pas d'abonnement, pas d'enregistrement, le stationnement est inclus et le kilométrage illimité.



RENAULT MOBILITY Renault MOBILITY

C"est une offre de location de véhicules partagés de Renault, en libre-service 24H/24 et 7j/7 (solution digitale). Inscription en ligne.

Dès que le compte est validé, l'utilisateur peut réserver un véhicule sur le site Internet ou via l'application mobile Renault Mobility. Attribution du label autopartage pour 15 véhicules dédiés à l'activité autopartage Renault Mobility.

Durée: 48 mois, avec vignette "Label Autopartage".

15 véhicules concernés sur 3 sites (Muret, Montaudran et Toulouse États-Unis).





CADRE LÉGISLATIF

Contexte juridique du plan de mobilité

Plan de

Déplacements

Urbains

Plans de

mobilité

1

1982 : LOI LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs Instaure le droit aux transports pour tous

Préconise aux autorités organisatrices de Transport urbain des agglomérations de plus de 100000 habitants de mettre en place un conseil en mobilité

7

2015 : LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA CROISSANCE VERTE DU 17/08/2015

Obligation à l'élaboration de plan de mobilité

Article 13 ter: « dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité, pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des TC et le recours au covoiturage »

2

1996 : LOI LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.

Rend obligatoire les PDU dont un des objectifs est la mise en place des PDE

3

2000 : LOI SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

Renforce le rôle des plans de mobilité

4

2008 : DÉCRET PRIME TRANSPORT

Instaure la prise en charge par l'employeur de 50 % des frais de transport des salariés sur les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels

8

2015 : LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU 07/08/2015

La notion de périmètre de transports urbains (PTU) disparaît; la notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) remplace celle d'autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).

La loi NOTRE supprime la notion de PTU, au profit de celle de « ressort territorial

de l'autorité organisatrice de la mobilité »



5

DÉCRET LABEL AUTOPARTAGE

Le décret n° 2012-280 du 28 février 2012 relatif au label « autopartage » définit l'activité d'autopartage comme étant la mise en commun, au profit d'utilisateurs abonnés, d'une flotte de véhicules. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée. Les personnes exerçant cette activité peuvent demander l'attribution d'un label. Ce décret organise également les modalités d'attribution de ce dernier.

Le Décret n° 2012-1196 du 26 octobre 2012 vient toutefois modifier les conditions d'attribution du label « autopartage ».

Ainsi, l'attribution du label est étendue aux quadricycles électriques.

Le label est délivré:

- soit par les autorités organisatrices des transports urbains (AOTU), après avis des maires des communes concernées,
- soit, en lle-de-France et hors des périmètres de transports urbains, par les communes. Les gestionnaires de voirie peuvent être préalablement consultés, à l'initiative des autorités compétentes pour délivrer le label. Ces autorités peuvent enfin s'entendre pour mutualiser la délivrance du label.

6

2014 : LOI MAPTAM DU 27/01/2014 SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLES

Compétence des AO sur la mobilité avec possibilité de mettre en place des services de covoiturage, d'autopartage et de location de vélos

M GLOSSAIRE

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ARPE

Agence Régionale du Développement Durable

AOM

Autorité Organisatrice de la Mobilité

CARSAT

Caisse de Retraite et Santé au Travail

CCI

Chambre d'Industrie et de Commerce

CHUMS

Changing Habits for Urban Mobility Solutions

CITIZ

Marque commerciale de la coopérative d'Autopartage Mobilib

CIVITAS

City-VITAlity-Sustainability (projet européen)

COMMUTE

Collaborative Mobility Management For Urban Traffic and Émissions

DEMETER

Démonstrateur des Engagements Territoriaux pour la réduction des émissions.

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public d'Intérêt Commercial

LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

MAPTAM

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles

MURETAIN AGGLO

Communauté d'agglomération du Muretain

NOTRE

Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République

PPA

Plan de Protection de l'Atmosphère

PDU

Plan de Déplacements Urbains

PNSE

Plan National Santé Environnement

PRSE

Plan Régional Santé Environnement

P + R

Parcs relais

PTU

Ressort territorial des Transports Urbains

SICOVAL

Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain

SITPRT

Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine

SRCAE

Schéma Régional Climat Air Énergie

SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

TAD

Transport à la demande

TC

Transport en commun

TER

Train express régional

TIsséo Collectivités

Autorité organisatrice de la mobilité de l'aire métropolitaine toulousaine

Tisséo Voyageurs

Nom commercial du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine

Tisséo-EPIC

Régie d'exploitation du réseau de transports en commun urbain de l'agglomération toulousaine

SUMOBIS

Making the Sustainable MOBility Choice thanks to the development of Innovative Services (projet européen)

Tisséo Collectivités

7, esplanade Compans-Caffarelli BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6 Tél. 0567778080 - Fax: 0567778001

SIRET 253 100 986 00046

